

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Bar-sur-Aube

SEANCE DU 2 AVRIL 2024

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	16	16
Quorum .14		+ 7 pouvoirs

Date de convocation 20 mars 2024
Date de publication 04 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le deux avril à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à l'hôtel de Ville, sous la présidence de **Philippe BORDE**, maire.

Présents : **Michel AUBRY, Claudine BAUDIN ERARD, Evelyne BOCQUET, Philippe BORDE, Marie-Agnès CRESPIN PAIS DE SOUSA, Raphaël DA CRUZ, Anita DANGIN, Jean-Luc DEROZIERES, Raynald INGELAERE, Jean-Pierre NANCEY, Emmanuel PROVIN, Régis RENARD, Marie-José ROY-DECHANET, Jean-Baptiste SCHREINER, Serge VOILLEQUIN, Lucienne WOJTYNA.**

Absents : **Katty CLAYES TAHKBARI, Simone DEVAUX, Pierre Frederic MAITRE, Mickaël VAIRELLES.**

Représentés : **Angélique CHEVRE** pouvoir à **Raynald INGELAERE**, **Bruno LORILLERE** pouvoir à **Emmanuel PROVIN**, **Pierre MARY** pouvoir à **Lucienne WOJTYNA**, **Pascale PETIT** pouvoir à **Claudine BAUDIN ERARD**, **Mélanie SIGNORY** pouvoir à **Jean-Baptiste SCHREINER**, **Isabelle VAN-RYSEGHEM** pouvoir à **Evelyne BOCQUET**, **Karine VERVISCH** pouvoir à **Régis RENARD.**

Madame Marie-José ROY-DECHANET a été nommée secrétaire de séance.

N° de délibération : 02_02042024

N°02 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2024

Rapporteur : Monsieur Régis RENARD

Il est proposé au conseil municipal de voter les subventions aux associations 2024 telles que présentées dans le tableau joint à la présente délibération.

Les associations ont été regroupées par secteur (associations culturelles, sportives, patriotiques, sociales, accomplissant un service public, communales, diverses, extérieures à Bar-sur-Aube).

Il est précisé que les conseillers municipaux ne peuvent pas prendre part au débat ni au vote pour la subvention qui serait attribuée à l'association pour laquelle ils sont membres du bureau.

M. Ingelaere (association sportive cité scolaire du collège et du lycée), M. Aubry (cyclo club baralbin), M. Voillequin (ACAC), M. Da Cruz (association fête à l'école), Mme Baudin Erard et Régis Renard (Jazzabar) ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote pour leur association.

Considérant l'avis favorable de la commission des finances et ressources humaines et de la commission sports, loisirs et du 18 mars 2024,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants :

- **ATTRIBUE** les subventions aux associations culturelles, sportives, patriotiques et pompiers, à caractère social (locales ou extérieures), syndicale, diverses (locales ou extérieures) détaillées en annexe de la présente délibération.
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires à la dépense au Budget 2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations
Philippe BORDE, le Maire de Bar-sur-Aube

R 1



....., secrétaire de séance

[Handwritten signature]